
Jour de séance 4

le vendredi 23 novembre 2018

9 h

Prière.

La séance, suspendue à 9 h 5, reprend à 9 h 10.

Il est unanimement convenu de prolonger de quatre minutes la période des questions orales.

Il est unanimement convenu de prolonger de quatre minutes supplémentaires la période des questions orales.

Après les questions orales, M. Savoie invoque le Règlement ; il soutient que les questions supplémentaires devraient se rapporter à la question initiale et que les parlementaires devraient appeler son parti le Parti progressiste-conservateur, non le Parti conservateur. M. Arseneault intervient au sujet du rappel au Règlement. Le président de la Chambre statue que le premier rappel au Règlement est bien fondé et, pour ce qui est du deuxième rappel au Règlement, demande aux parlementaires d'appeler chaque parti représenté à la Chambre par son nom exact.

M. Northrup (Sussex-Fundy-St. Martins) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à examiner une demande concernant la vente de vin et de bière à la station-service Penobsquis Corner Gas. (Pétition 1.)

M^{me} Landry donne avis de motion 5 portant que, le jeudi 29 novembre 2018, appuyée par M. Harvey, elle proposera ce qui suit :

attendu que, le 30 août 2017, les gouvernements fédéral et provincial ont conclu l'Accord entre le Canada et le Nouveau-Brunswick sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, donnant ainsi au Nouveau-Brunswick accès à des fonds fédéraux de 30 millions de dollars afin de rendre les services de garderie plus abordables ;

attendu que la prestation de services de garderie abordables aide à résoudre de nombreux problèmes, comme celui de garder ici de jeunes professionnels ou de les rapatrier, celui d'accroître la population en donnant aux gens la capacité financière de fonder une famille ou d'agrandir la leur, celui d'augmenter le nombre de travailleurs en donnant aux deux parents la possibilité de travailler et celui de rompre le cycle de la pauvreté en permettant aux gens de sortir du système d'aide sociale pour travailler sans avoir à payer des frais de garderie exorbitants ;

attendu que, au titre de l'Accord entre le Canada et le Nouveau-Brunswick, le Nouveau-Brunswick a créé des programmes qui aident les exploitants de garderie au moyen de subventions uniques à l'amélioration de la qualité, de subventions annuelles à l'amélioration de la qualité et de subventions de fonctionnement pour les places réservées aux nourrissons ainsi que d'augmentations salariales des éducateurs de la petite enfance ;

attendu que, au titre de l'Accord entre le Canada et le Nouveau-Brunswick, les gens du Nouveau-Brunswick bénéficient maintenant de services de garderie gratuits ou subventionnés dans de nombreuses régions de la province ;

attendu que l'achèvement de la mise en oeuvre du programme a été budgétisé et prévu en janvier 2019 dans le nord-est de la province et en février 2019 dans la région de la capitale, ce qui honore l'engagement fait aux parents d'offrir le programme dans toute la province d'ici à mars 2019 ;

attendu que les familles vivant dans les régions de la province qui attendent ces services importants ne devraient pas souffrir d'un retard dans la mise en oeuvre de ces programmes importants ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à poursuivre la mise en oeuvre des programmes de services de garderie selon l'échéancier prévu.

M. Arseneault donne avis de motion 6 portant que, le jeudi 29 novembre 2018, appuyé par M. Melanson, il proposera ce qui suit :

attendu que l'actuel premier ministre a dit le 29 mai 2012, au sujet du programme Rabais sur les droits de scolarité au Nouveau-Brunswick, que nous ne savions pas si le programme ramène effectivement des gens dans la province ou les encourage à revenir ;

attendu que le Rabais sur les droits de scolarité au Nouveau-Brunswick n'a pas permis l'atteinte de son objet stratégique consistant à garder plus de jeunes au Nouveau-Brunswick, selon les preuves fournies dans les rapports de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes, qui n'ont montré aucune amélioration, pendant la durée du programme, des taux de maintien dans la province des diplômés ;

attendu que le Programme de droits de scolarité gratuits et le Programme d'allègement des droits de scolarité pour la classe moyenne ont aidé 7 744 étudiants rien que pendant la dernière année universitaire ;

attendu que le Programme de droits de scolarité gratuits et le Programme d'allègement des droits de scolarité pour la classe moyenne sont devenus

des modèles quant aux normes d'excellence pour le financement postsecondaire, tel qu'il est constaté dans le document intitulé *Targeted Free Tuition: A Global Analysis*, publié par Higher Education Strategy Associates ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à maintenir le Programme de droits de scolarité gratuits et le Programme d'allègement des droits de scolarité pour la classe moyenne.

M. D'Amours donne avis de motion 7 portant que, le jeudi 29 novembre 2018, appuyé par M. McKee, il proposera ce qui suit :

attendu que le syndicat des travailleurs paramédicaux a déterminé que les salaires étaient la principale cause de la pénurie actuelle de personnel paramédical ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à entamer immédiatement des discussions avec le syndicat des travailleurs paramédicaux en vue d'augmenter les salaires des travailleurs paramédicaux.

M. C. Chiasson donne avis de motion 8 portant que, le jeudi 29 novembre 2018, appuyé par M^{me} Thériault, il proposera ce qui suit :

attendu que, le 10 décembre 2015, l'actuel premier ministre a dit : « Je ne nie pas que nous avons trop d'hôpitaux. Je me rends compte que nous pouvons être en meilleure posture si nous procédons à un regroupement. » ;

attendu que, le 12 décembre 2012, l'actuel ministre de la Santé a dit : « Nous devons examiner la masse critique. Nous devons examiner les besoins. Il n'y a pas de Costco non plus à Perth-Andover, parce qu'il n'y aurait pas assez de masse critique pour que le magasin soit viable. Voici les éléments que nous devons examiner. Il y a assez de masse critique pour avoir un hôpital. Ce sera un hôpital. [...] C'est peut-être le mauvais terme, mais y a-t-il assez d'activités pour que l'établissement soit viable? Si la réponse est non, nous ne pouvons pas payer des personnes 400 000 \$ à ne rien faire s'il n'y a que du travail pour un jour par semaine. Si vous ne pouvez pas le comprendre, je ne saurais comment mieux l'expliquer. Là d'où je viens, il s'agit d'arithmétique plutôt élémentaire. » ;

attendu que, le 21 novembre 2018, le premier ministre a dit : « Nous examinerons tous les aspects de ce que nous planifions, de ce qui a été planifié, de ce qui fonctionne et de ce qui ne fonctionne pas, car il le faut. » ;

attendu que les hôpitaux ruraux assurent un accès important aux soins de santé ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à maintenir le niveau de services actuel dans tous les hôpitaux régionaux et ruraux du Nouveau-Brunswick.

M. LePage donne avis de motion 9 portant que, le jeudi 29 novembre 2018, appuyé par M^{me} Harris, il proposera ce qui suit :

attendu que le nombre d'heures de soins prodigués aux pensionnaires des foyers de soins s'élève à 3,8 heures en Alberta et à 3,25 heures en Nouvelle-Écosse, mais que le nombre ne s'élève qu'à 3,1 heures au Nouveau-Brunswick ;

attendu que, selon les constatations d'un projet pilote mené en 2010 et 2011, l'augmentation du nombre d'heures de soins comporterait des avantages ;

attendu qu'une pénurie actuelle de professionnels des foyers de soins entrave l'augmentation immédiate des heures de soins ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à élaborer et à lancer immédiatement, en partenariat avec les parties prenantes, une stratégie de recrutement et de maintien en poste du personnel des foyers de soins, notamment le personnel infirmier, le personnel infirmier auxiliaire autorisé et les préposés aux soins des pensionnaires

et que la Chambre exhorte le gouvernement à accroître le niveau de soins en portant le nombre d'heures de soins prodigués par pensionnaire à 3,5 dès que possible.

M^{me} Harris donne avis de motion 10 portant que, le jeudi 29 novembre 2018, appuyée par M. LeBlanc, elle proposera ce qui suit :

attendu que la dette moyenne des étudiants du Nouveau-Brunswick s'élève à 35 200 \$ et qu'un taux d'intérêt équivalent au taux préférentiel plus 2,5 % est appliqué à la portion provinciale de leurs prêts ;

attendu que toutes les autres provinces de l'Atlantique ont éliminé les intérêts sur les prêts étudiants provinciaux ;

attendu que le gouvernement précédent a prévu l'élimination des intérêts sur les prêts étudiants provinciaux ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à procéder à l'élimination prévue des intérêts sur les prêts étudiants provinciaux.

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre reprenne le débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

L'Assemblée reprend le débat sur l'amendement proposé de la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

Le débat se poursuit.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 14 h 10.